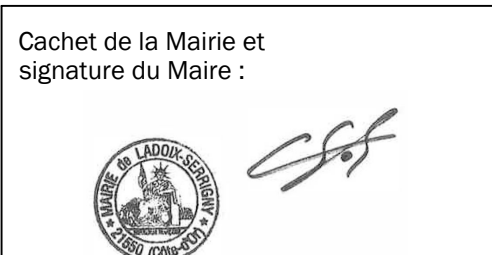


PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage - échelle 1/5 000°
Partie Ouest de la commune

Vu pour être annexé à la délibération
du 28 Septembre 2021
approuvant la révision allégée n°1
du Plan Local d'urbanisme.



Révision allégée n°1 du PLU prescrite le 25 Septembre 2019
Modification simplifiée n°2 du PLU approuvée le 26 Février 2020
Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 27 Janvier 2016
P.L.U approuvé le 11 février 2015, complété par la délibération du 29 Juillet 2015

Dossier du PLU réalisé par :
PERSPECTIVES
2 rue de la Gare
10350 CHARMONT s/s
Tél : 03 25 40 05 90
Mail : perspectives@perspectives-urban.com



LEGENDE

Limite commune	Limite de zone
Espace boisé classé	Construction manquante (à titre indicatif)
Terrain cultivé protégé au titre de l'article L.123-1-5-III-5° du code de l'urbanisme	Secteur dans lequel 10% de logements aidés doivent être réalisés au titre de l'article L.123-1-5-III-4° du code de l'urbanisme
Elément du paysage protégé au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme	Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, au titre de l'article L.123-3-1 du code de l'urbanisme
1 Bois des Toppes	Bâtiment pouvant faire l'objet d'une restauration, au titre de l'article L.111-3 du code de l'urbanisme
2 Mur	Secteur soumis à une OAP
3 Alignement d'arbres	
1 Emplacement réservé	
Zone inondable (par débordement de la Lauve et par ruissellement selon l'étude IPSEAU 2003), au titre de l'article R.123-11 b du code de l'urbanisme	
Réservoir de biodiversité (Trame verte)	Corridor écologique lié à l'eau (Trame bleue)
Corridor écologique (Trame verte)	

DEFINITION DES ZONES

- Ua** Zone urbaine ancienne à vocation mixte
Uh Zone urbaine récente à vocation mixte
Uc Zone dédiée au château et son parc
U' Zone réservée aux activités de loisirs
Ui Zone urbaine réservée à l'activité
1AU Zone d'urbanisation future réservée à l'activité
2AU Zone d'urbanisation future réservée à l'activité
2AU Zone d'urbanisation future réservée à l'activité
- A** Zone agricole
Av1 Secteur viticole pouvant accueillir des constructions liées à la viticulture
Av2 Secteur viticole protégé inconstructible
Ah Secteur d'habitat isolé en zone agricole
- N** Zone naturelle et forestière
Nc Zone naturelle à usage de carrière
Nz Zone naturelle et forestière sensible (Natura 2000, ZNIEFF)
Na Zone naturelle réservée aux cabanes de chasse

EMPLACEMENTS RESERVES

N° DE LA RESERVE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
1	Aménagement du carrefour	Commune
2	Aménagement d'un carrefour	Commune
3	Aménagement du carrefour	Commune
4	Création d'un accès	Commune
5	Création d'un accès	Commune
6	Aménagement d'un cheminement doux	Commune

Plan 2 : Hameau de Boisson

Plan 1 : Bourg-centre

Plan 4 : Hameau de Corcelles

Plan 3 : Zone d'activités des "Barrigards"